

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

OUTILS DE RECRUTEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT
DOMAINE : SCIENCES POLITIQUES ET SOCIALES

<p>CODE : 96 16 15 U 35 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>
--

Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 08 février 2010,
sur avis conforme de la Commission de concertation

OUTILS DE RECRUTEMENT

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'élaborer des descriptions de fonction propres à une entreprise et d'en induire la politique de recrutement et de sélection.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Définir les missions d'un service de gestion des ressources humaines ;
- ◆ décrire, dans leur contexte organisationnel et environnemental, la place, la responsabilité et l'influence de la gestion des ressources humaines dans l'entreprise ;
- ◆ expliquer l'interdépendance des différents services de la gestion des ressources humaines.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Principes de gestion des ressources humaines » code N° 961614U35D1 de l'enseignement supérieur social de type court.

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

en respectant les règles éthiques et déontologiques de la profession, face à une situation concrète de la vie professionnelle mettant en œuvre un processus de recrutement et/ou de sélection,

- ◆ de réaliser une analyse de fonction ;
- ◆ d'élaborer une description de fonction ;
- ◆ de déterminer le profil du candidat ;

- ◆ de mettre en œuvre et de justifier le processus de recrutement et/ou de sélection ;
- ◆ de contrôler le budget du processus du recrutement et de sélection ;
- ◆ de mettre en place une politique d'accueil et d'intégration des nouveaux travailleurs.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la cohérence de la démarche ;
- ◆ la pertinence des choix ;
- ◆ la logique de l'argumentation ;
- ◆ le niveau de précision dans l'emploi de la terminologie associée à la gestion des ressources humaines.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en respectant les règles éthiques et déontologiques de la profession, face à des situations-problèmes concrètes, se prêtant à l'analyse des différentes missions généralement confiées au gestionnaire des ressources humaines,

- ◆ d'identifier et d'élaborer les descriptions de fonction propres à l'entreprise et en déduire le profil de compétences adéquat ;
- ◆ de mettre en place un processus de recrutement et de sélection, en fonction des démarches inhérentes à celui-ci :
 - ◆ prise en compte du besoin opérationnel de recrutement ;
 - ◆ gestion du planning de recrutement ;
 - ◆ étapes de réalisation de l'embauche du personnel : analyse des postes et profil des candidats ;
 - ◆ sources de recrutement ;
 - ◆ méthodologie de la sélection des candidats ;
 - ◆ identification des tests de personnalité et d'aptitudes ;
 - ◆ analyse des CV ;
 - ◆ préparation des entretiens d'embauche ;
 - ◆ choix du candidat ;
 - ◆ mise en place d'une politique d'accueil et d'intégration ;
 - ◆ prise en compte des coûts du processus de recrutement et de sélection.

5. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Outils de recrutement	CT	B	48
7.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60